

Règlement des épreuves de sélection DAMES de mars 2024 pour les championnats d'Europe de juin 2024

La Sélection Dames pour les championnats d'Europe de juin 2024 sera organisée par **équipes de 3 paires**, du 14 au 17 mars 2024. Elle se jouera sous la forme d'un tableau par KO à 4 équipes. S'il n'y a que deux équipes inscrites, elles joueront une finale directe. S'il y a trois équipes, la commission de sélection statuera sur les modalités exactes de l'épreuve.

La liste des équipes retenues parmi les équipes candidates sera établie par la commission de sélection, qui se réunira pour choisir les équipes concernées à partir des critères suivants :

- Résultats récents obtenus par les paires de l'équipe ;
 - Palmarès des paires et des joueuses ;
- Expérience internationale.

Les joueuses membres de l'équipes de France mixte de l'Euro 2024 ne peuvent participer à cette sélection.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **1^{er} janvier 2024**. Les équipes qui souhaitent participer à la Sélection doivent adresser un dossier de candidature au service compétitions de la FFB comprenant à minima les noms, prénoms et n° de licence des 6 joueuses ainsi qu'une lettre d'engagement par paire signée par les deux joueuses (20 quai Carnot – 92210 Saint-Cloud – manuel.prunier@ffbridge.fr – copie à competitions@ffbridge.fr et à david.harari@u-psud.fr).

La commission de Sélection se réserve le droit de modifier la composition de l'équipe gagnante en cas de manquement grave d'une joueuse à l'éthique ou à des normes de comportement qu'on est en droit d'attendre d'une représentante de la France à l'étranger.

Pour obtenir sa qualification chaque joueuse doit avoir disputé au moins 50% des donnes de chaque tour.

Organisation de la sélection.

La sélection se déroulera dans les locaux de la FFB à Saint-Cloud.

½ finale et finale : match par KO de 96 donnes.

Du jeudi 14 mars 2024 à 13h30 au dimanche 17 mars à 17h30. (Voir horaires détaillés ci-dessous)

Le tableau des rencontres sera constitué en plaçant les équipes en fonction des PPc cumulés des six joueuses.

Droits d'engagements et indemnités de déplacement

Droits d'engagement = **300 € par équipe et par tour.**

Indemnités : Les joueuses n'habitant pas en région parisienne seront remboursées de leur frais de transports sur justificatif et dans la limite du barème d'indemnisation des joueuses pour les finales nationales.

Horaires

1/2 finale

Jeudi 14 mars 2024

Segment 1 de 13h30 à 15h45

Segment 2 de 16h à 18h15

Segment 3 de 18h30 à 20h45

Vendredi 15 mars 2024

Segment 4 de 10h00 à 12h15

Segment 5 de 12h45 à 15h00

Segment 6 de 15h15 à 17h30

Finale

Samedi 16 mars 2024

Segment 1 de 10h00 à 12h15

Segment 2 de 12h45 à 15h00

Segment 3 de 15h15 à 17h30

Dimanche 17 mars 2024

Segment 4 de 10h00 à 12h15

Segment 5 de 12h45 à 15h00

Segment 6 de 15h15 à 17h30